



Le Bulletin bimensuel

Le 10 mai 2002 Volume 15 Numéro 8

VENEZUELA

La valeur totale des céréales et cultures spéciales canadiennes importées par le Venezuela (pour la plupart, du blé et du blé dur) s'élevait à plus de 400 millions de dollars (M\$) en 2000-2001. On s'attend à ce que les exportations canadiennes de céréales et de cultures spéciales vers ce pays augmentent en 2001-2002 et qu'elles demeurent vigoureuses en 2002-2003. Le Venezuela est l'un des pays avec lequel le Canada compte accroître ses échanges par suite des négociations visant l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Ce numéro du *Bulletin bimensuel* porte sur la situation et les perspectives des exportations canadiennes de céréales et de cultures spéciales vers le Venezuela.

LA POLITIQUE AGRICOLE

Le secteur agricole du Venezuela est compétitif à l'échelle nationale dans un certain nombre de domaines, mais ces dernières années, on a vu naître des problèmes reliés à l'aptitude du secteur à combler les besoins nationaux.

Traditionnellement, l'agriculture a été fortement subventionnée, et un certain nombre de politiques de protection des prix ont été mises en place pour garantir la sécurité du petit agriculteur. Depuis 1993, le secteur agricole a été obligé de devenir plus compétitif en raison des importations de qualité, moins coûteuses, autorisées du fait que les pouvoirs publics devaient se plier aux demandes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En 1996, le gouvernement du Venezuela a annoncé la mise en place d'un Programme spécial de financement de la production agricole (PEFA), au profit des petits et moyens producteurs. Le programme couvre les deux campagnes agricoles du pays (cultures d'hiver : mai à septembre et cultures d'été : octobre à décembre). Le PEFA couvre toutes les denrées, le bétail et la volaille exceptés.

VENEZUELA : STATISTIQUES ÉCONOMIQUES						
Année	1997	1998	1999	2000	2001e	2002p
Population (million)	22,8	23,2	23,7	24,2	24,7	25,0
PIB réel (% de changement)	6,5	-0,7	-6,1	3,2	2,7	1,8
Taux de change (Bolivar/\$US)	488	547	606	680	724	

e : estimation et p : prévision, AAC, mai 2002
Source : FAO, FMI, USDA

Le 8 février 2000, le gouvernement vénézuélien a annoncé son plan national de développement de l'agriculture. Ce plan a pour objectif de changer le statut actuel du pays d'importateur net d'aliments, d'augmenter les superficies arables et de générer des emplois. On s'attend à ce qu'il contribue à la diversification de l'économie vénézuélienne, qui a été largement tributaire du pétrole. Cette politique, dotée d'un budget de 731 milliards de bolivars (1,1 milliard de dollars US), sera polarisée vers trois domaines précis, à savoir la transformation des aliments, le développement rural et la sécurité alimentaire.

ACCORDS COMMERCIAUX

Le Venezuela a adhéré à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en

1990 et est l'un des membres fondateurs de l'OMC. Les efforts de diversification des échanges, entrepris par ce pays, ont été facilités par son adhésion à un certain nombre d'associations commerciales latino-américaines et antillaises qui lui assure un accès en franchise ou à tarif réduit aux marchés des pays membres.

Le Venezuela est signataire du Pacte andin qui regroupe la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. Le Venezuela, qui s'y est joint en 1973, participe à la libéralisation du commerce dans la zone. Il a adopté le système des tranches de prix agricoles de la communauté andine en mai 1995. Il s'agit d'un système de droits *ad valorem* variables appliqués aux importations de produits en vrac de pays étrangers à la communauté

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA)

Les négociations ZLEA ont pour objectif la création d'une zone de libre-échange compréhensive à l'échelle de l'hémisphère, qui regrouperait jusqu'à 34 pays démocratiques de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Antilles. Le Canada veut avoir accès aux marchés de tous les autres pays membres de la ZLEA, y compris le Venezuela, pour ses produits agro-alimentaires, avec des conditions plus favorables qu'il sera sans doute possible d'en obtenir dans l'OMC. Les négociations sur des améliorations spécifiques de l'accès aux marchés n'ont pas encore débuté. De même que dans l'OMC, le Canada maintient fermement sa position, à savoir être capable de choisir la manière de commercialiser les produits agricoles, y compris par l'entremise de systèmes ordonnés de commercialisation tels que la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé.

Les membres du comité de négociation de la ZLEA se réuniront du 12 au 14 mai 2002 pour essayer d'arriver à un consensus sur les méthodes et modalités à utiliser dans la négociation des tarifs au sein la ZLEA.

andine. Ce système suit l'évolution du prix livré estimé de certaines denrées « de référence ». Si les prix de ces denrées de référence tombent hors de la tranche de prix établie, les droits *ad valorem* sur le produit et des produits connexes sont corrigés à la hausse ou à la baisse. Le droit sur la quantité contingentée des oléagineux et de leurs produits est de 40 % et de 30 % pour tous les types de blé. Lorsque le contingent est dépassé, le produit est assujéti à un droit établi selon le système andin des tranches de prix, qui peut-être modifié toutes les deux semaines.

En plus d'être signataire du Pacte andin, le Venezuela a conclu des accords bilatéraux avec l'Argentine, en 2000, et avec le Brésil en 1999 dans le cadre d'accords partiels de complémentarité économique. Ces accords prévoient des droits préférentiels pour les huiles végétales et les oléagineux. Ces droits préférentiels consistent de droits réduits à l'endroit des importations qui débordent le contingent tarifaire. Le Brésil et l'Argentine profitent de diminutions de 50 % et de 60 % respectivement des tarifs visant tous les oléagineux et leurs produits.

SITUATION ET PERSPECTIVES

BLÉ

La production de blé au Venezuela est très faible en grande partie en raison du climat et de la topographie. Les conditions climatiques et les recettes par acre sont plus appropriées pour le maïs, le riz et le sorgho. La consommation de blé s'est chiffrée entre 0,9 et 1,1 million de tonnes (Mt) au cours des dix dernières années ce qui, compte tenu d'une croissance démographique annuelle d'environ 1,3 %, atteste d'un recul de la consommation de pain par habitant. En 2001-2002, la consommation globale de blé devrait se chiffrer à 1,0 Mt, soit inchangée par rapport au volume de 2000-2001. La demande sera comblée par des importations.

Traditionnellement, les meuniers vénézuéliens achètent du blé de grande qualité, riche en protéine, ce qui a donné au Canada un avantage par rapport à d'autres fournisseurs. Cependant, la composition des autres blés importés a varié au cours des trois dernières années. Pour obtenir la farine à moindre coût, les meuniers ont été forcés de se tourner vers des importations de blé de force roux d'hiver qu'ils mélange ensuite avec du blé moins coûteux et de moindre qualité tiré d'autres sources. Ceci dit, les meuniers continuent d'acheter du blé de plus grande qualité du Canada. L'industrie meunière vénézuélienne se tournant vers des blés panifiables à plus faible teneur protéique, le Canada a augmenté ses ventes de variétés de blé de printemps Canada Prairies pour soutenir la concurrence des exportations de blé de force roux d'hiver des États-Unis. On prévoit qu'en 2001-2002, les exportations de blé du Canada vers le Venezuela augmenteront pour s'établir à 0,65 Mt.

Historiquement, l'Argentine détient une faible part du marché du Venezuela en raison de la basse qualité du blé qu'elle produit, ses exportations annuelles se chiffrant entre 30 000 et 50 000 tonnes (t). Le contingent tarifaire pour tous les types de blé est de 1,27 Mt, grevé d'un droit de 30 %, et la majeure partie du blé importé est contingentée.

Actuellement, la consommation de blé par habitant au Venezuela est d'environ 47 kg comparativement à 90 kg pour l'Amérique du Nord. Pour une augmentation de la consommation à 50 kg par habitant, il faudrait 0,1 Mt de blé additionnels. Cependant, depuis 1999, le gouvernement a encouragé la consommation de riz produit dans le pays au lieu de blé importé. Les options envisagées pour parvenir à cet objectif sont d'imposer un droit additionnel sur les importations de blé ou de réduire le contingent d'importation.

Le Venezuela compte environ 15 meuneries, toutes concentrées autour de Caracas. Trois grandes sociétés meunières assurent à 75 % la transformation du blé.

Environ 50 % du blé consommé annuellement sert à la fabrication de pains, de pains mollets et d'autres produits du blé alors que l'autre 50 % entre dans la production de pâtes.

En 2002-2003, la consommation de blé ne devrait pas varier par rapport à 2001-2002, de sorte que les importations (juillet à juin) devraient demeurer à 1,1 Mt. On s'attend à ce que les exportations de blé canadien (août à juillet) se maintiennent au niveau élevé observé en 2001-2002, soit 0,65 Mt.

BLÉ DUR

En 2001-2002, la consommation de blé dur est prévue à 0,4 Mt, soit une légère hausse par

rapport à 2000-2001 attribuable au faible coût et à la valeur nutritive du blé dur par rapport à d'autres céréales. À 14 kg par année, la consommation de pâtes par habitant au Venezuela est la deuxième au monde, après celle de l'Italie. Cependant, il est important de souligner que

VENEZUELA : CULTURES

<i>campagne agricole** :</i>	1999	2000	2001	2002
<i>oct. à sept.</i>	-2000	-2001	-2002p	-2003p
.....milliers de tonnes.....				
Blé,(sauf blé dur)				
Consommation	846	1 000	1 000	1 000
Importations	996	1 044	1 045*	1 045*
Exportations	50	50	30	30
Blé dur				
Utilisation	390	350	355	355
Importations	390	350	355 *	355 *
Haricots secs				
Production	33	33	33	33
Soja				
Production	10	7	10	10
Importations	400	209	220 *	220 *
Trituration	405	215	230	230
Maïs				
Production	1 300	1 450	1 500	1 500
Utilisation	2 500	2 600	2 530	2 530
Importations	1 300	1 207	900*	900 *

**le blé excepté (juillet-juin)

* p : prévision de l'USDA, mai 2002

p : prévision, AAC, mai 2002, sauf indication contraire

Source : USDA, FAO

l'effet combiné de la stagnation de l'économie et de la baisse du pouvoir d'achat du consommateur a forcé les sociétés engagées dans la production de pâtes ainsi que les meuniers qui leur fournissent la farine à changer le type de blé importé, et à délaissier le blé dur en faveur du blé de force roux d'hiver et du blé de printemps Canada-Prairies afin de réduire les coûts. On s'attend à ce que les meuniers continuent à diminuer les coûts de la matière première afin de pouvoir offrir des aliments à prix abordables aux consommateurs nationaux. De la sorte, les importations de blé dur (juillet à juin), en provenance pour la plupart du Canada, devraient demeurer relativement inchangées, à 0,36 Mt, en 2001-2002.

En 2002-2003, la consommation et les importations de blé dur devraient demeurer inchangées. On s'attend à ce que le Canada conserve sa part du marché en fournissant du blé dur, propre, de très bonne qualité. Les grands fabricants de pâtes préfèrent le blé dur contenant peu d'impuretés, car, de la sorte, la mouture est plus efficace et produit moins de déchets. Le blé dur canadien est souvent

EXPORTATIONS DU CANADA VERS LE VENEZUELA

Campagne agricole	1998	1999	2000	2001	2002
août à juillet	-1999	-2000	-2001	-2002p	-2003p
.....milliers de tonnes.....					
Blé	410	482	473	650	650
Blé dur	248	359	313	320	320
Avoine et ses produits*	29	9	12	13	14
Alpiste des Canaries	3	5	7	6	7
Haricots secs	3	3	7	7	8
Lentilles	13	15	17	17	19
Pois secs	14	14	14	16	17
Graines de tournesol	1	1	1	2	2

*Converti en tonnes équivalent céréales

p : prévision, AAC, mai 2002

Source : Statistique Canada

nettoyé deux fois dans le cours normal du processus d'exportation, soit à l'élevateur régional puis au port, ce qui élimine les petits grains ratatinés et cassés, et évite le nettoyage aux meuniers vénézuéliens.

En raison de la demande énorme de pâtes, les variétés et les marques se sont multipliées au point que les pâtes sont peut-être les produits qui occupent le plus grand espace au détail. Les consommateurs du Venezuela sont attirés par la nouveauté et la diversité. Le secteur des pâtes s'est montré très créatif pour satisfaire ce besoin. Bien que la population soit relativement faible, environ 25 millions, on dénombre plus de 40 types de pâtes sèches et une variété grandissante de produits de pâtes fraîches et congelées sur le marché d'aujourd'hui.

MAÏS

Les deux types distincts de maïs produits au Venezuela sont le maïs blanc, destiné principalement à la consommation humaine, et le maïs jaune, servant à l'alimentation du bétail. La majeure partie du maïs blanc est moulu pour produire une farine de maïs précuite servant à préparer une sorte de pain de maïs appelé « arepas », qui a été un aliment de base traditionnel du régime vénézuélien. D'une façon générale, la consommation totale de farine de maïs a été à la hausse en raison de la baisse des revenus et du prix relativement bas de cette denrée par rapport aux autres aliments. En 2001-2002, on s'attend à ce que la consommation atteigne 2,5 Mt, légèrement en baisse par rapport à 2000-2001. La consommation de maïs par habitant est de 36 kg comparativement à 13 kg en Amérique du Nord. L'alimentation animale, en grande partie du porc et de la volaille, fait surtout appel au maïs jaune importé, car la plupart des bovins sont nourris à l'herbe.

En 2001-2002, la production de maïs devrait augmenter légèrement par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,5 Mt en raison d'une augmentation des superficies récoltées. Le Venezuela a eu une récolte abondante en 1999-2000 qui a créé un excédent. Pour écouler l'excédent, le gouvernement a passé un accord non officiel avec le secteur. Moyennant l'achat de l'excédent de maïs par l'industrie, le gouvernement a acheté ultérieurement la farine qui en est découlée pour le Programme alimentaire stratégique. De la sorte, la farine a été distribuée aux consommateurs à plus faible revenu, à un prix subventionné.

Traditionnellement, le Venezuela importe du maïs jaune des États-Unis et une petite quantité de l'Argentine pour satisfaire à sa demande nationale en aliments du bétail. Le taux de droit grevant le maïs jaune est de 20 % et le contingent tarifaire de 583 459 t. En 2001-2002, les importations devraient s'établir à 0,9 Mt, en baisse de 25 % par rapport à l'année précédente en raison des restrictions imposées aux importations du maïs jaune en septembre 2001. Ces restrictions s'ajoutent à un accord que le gouvernement a conclu avec l'industrie de l'alimentation animale aux termes duquel il

achèterait les stocks excédentaires de maïs blanc que l'industrie meunière ne peut utiliser.

En 2002-2003, on s'attend à ce que la production de maïs demeure à 1,5 Mt. La consommation intérieure et les importations ne devraient pas varier par rapport à 2001-2002, à condition que l'interdiction sur les importations de maïs se poursuive.

L'AVOINE ET SES PRODUITS

Le marché du Venezuela continue à offrir des débouchés aux produits canadiens de l'avoine, qui avant 1999-2000 consistaient en grande partie en gruau et en farine. Cependant, les exportations de flocons d'avoine par le Canada ont triplé les cinq dernières années, et en 2000-2001, les exportations d'avoine canadienne et de ses produits vers le Venezuela ont totalisé 12 000 t (en équivalent céréales), en partie en raison de l'imposition d'un droit relativement faible par rapport à d'autres céréales. Le droit imposé sur l'avoine et ses produits est de 5 %. Le Venezuela importe des produits de l'avoine destinés à la transformation ultérieure pour la consommation humaine. Les États-Unis, le principal concurrent du Canada, exportent principalement du gruau et de la farine d'avoine.

Au cours des deux prochaines années, les exportations canadiennes de produits de l'avoine devraient continuer à progresser et atteindra une valeur prévue de 14 000 t en 2002-2003.

OLÉAGINEUX

Le Venezuela est un importateur net d'oléagineux et de leurs produits, qui sont tous frappés d'un droit de 40 % sur la quantité contingentée. Dès que le contingent est dépassé, le produit est grevé d'un droit hors contingent établi par les pays andins. En 2000-2001, le droit moyen hors contingent appliqué au soja était d'environ 45 %, lorsque le contingent tarifaire de 168 963 t était dépassé.

Pour combler ses besoins en tourteau et en huile, le Venezuela importe des graines et du tourteau de soja. En 2001-2002, on s'attend à ce que la production de soja progresse légèrement pour s'établir à 10 000 t en raison d'une augmentation des surfaces récoltées. Depuis 1999-2000, le gouvernement vénézuélien encourage la production de soja, mais n'a pu accompagner son soutien ni de fonds ni d'incitatifs suffisants pour persuader les producteurs d'abandonner la production du maïs ou du sorgho, plus rentable. Compte tenu

des coûts élevés de la production du soja, il est plus rentable d'importer du tourteau que de triturer les grains dans le pays. Le taux de trituration annuel du soja a diminué de près de 50 % pour s'établir à environ 0,2 Mt au cours des deux dernières années, quantité qui comble pratiquement la consommation nationale totale.

En 2001-2002, les importations de soja par le Venezuela devraient s'établir à 0,22 Mt, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente. En raison des droits et de contraintes à la délivrance de permis d'importation aux utilisateurs ultimes, les importations de pays d'Amérique du Sud couverts par des accords commerciaux préférentiels avec le Venezuela se multiplient. Les États-Unis et le Brésil sont les plus grands pourvoyeurs de soja à ce pays, mais la Bolivie est devenue un important fournisseur du fait qu'elle n'est pas assujettie au droit et que les utilisateurs ultimes de soja bolivien n'ont pas besoin de permis d'importation. Les importations de soja américain sont frappées d'un droit de 48 % hors contingent tarifaire, alors que celles du Brésil sont grevées d'un droit de 24 % hors contingent. Le Venezuela compte une grande usine de trituration, et il lui faut importer pour que cette installation puisse poursuivre ses opérations.

En 2002-2003, la production de soja, à 10 000 t, devrait demeurer inchangée, cependant, les importations devraient progresser légèrement pour s'établir à 0,23 Mt en raison de la hausse prévue de la demande pour l'alimentation animale.

TOURTEAU

En 2001-2002, l'offre de tourteau de soja devrait diminuer légèrement à 0,83 Mt, en raison d'une baisse des importations, alors que la production demeurerait relativement inchangée à 0,16 Mt. Bien que les importations de tourteau de soja aient augmenté régulièrement depuis 1996, elles devraient diminuer de 10 %, pour s'établir à 0,6 Mt en 2001-2002, en raison de la décision prise par le secteur de réduire les stocks de fin de campagne de tourteau de soja.

Le contingent tarifaire de tourteau de soja est de 696 880 t. Bien que les importations de tourteau de soja des États-Unis demeurent faibles en raison du droit hors contingent de 48 %, celles de la Bolivie ont augmenté, car elles ne sont grevées d'aucun droit. Le tourteau de soja est l'une des principales

BIOTECHNOLOGIE

Le gouvernement du Venezuela a pris une résolution entrée en vigueur le 11 janvier 1999 qui établit des lignes directrices pour l'homologation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le ministère de la Production et du Commerce, par l'intermédiaire du SAPI (Servicio Autónomo de Propiedad Intelectual), est chargé de la recherche sur les OGM et de leur homologation au Venezuela. Ce ministère, par l'entremise du SENASEM, (Service national des semences) est responsable de toutes les épreuves nécessaires avant l'approbation des brevets visant des OGM. Pour l'heure, aucun OGM n'est approuvé à l'emploi au Venezuela.

sources d'aliments du porc et de la volaille.

En 2002-2003, l'offre de tourteau de soja devrait augmenter légèrement pour s'établir à 0,86 Mt, en raison des hausses attendues de la production et des importations qui s'établiraient à 0,17 Mt et 0,66 Mt respectivement.

HUILE VÉGÉTALE

Les disponibilités vénézuéliennes en huiles végétales sont essentiellement de l'huile de soja importée principalement de pays d'Amérique du Sud. La production nationale dépend principalement de l'huile de palmier et de la trituration à petite échelle de graines de soja, de tournesol et de sésame. Les palmiers à huile ne sont pas encore à maturité et ne devraient atteindre leur pleine capacité de production qu'en 2006. Les productions annuelles d'huile de palmier et de soja sont d'environ 60 000 t et 35 000 t respectivement. L'industrie nationale utilise environ 60 % d'huile de soja qu'elle mélange à l'huile de tournesol, de sésame et de palmier pour produire diverses marques locales.

En 2001-2002, les disponibilités d'huile de soja devraient être les mêmes que l'année précédente, soit 0,24 Mt, et les importations inchangées à 0,2 Mt. L'Argentine, la Bolivie et le Paraguay sont les grands fournisseurs d'huile de soja en raison des faibles droits hors contingent. Les droits hors contingent appliqués à l'huile de soja de l'Argentine et du Paraguay sont de 28 % et de 2,4 % respectivement. Les exportations d'huile de soja par l'Amérique du Nord sont très faibles en raison d'un taux de droit hors contingent de 70 %. Le contingent tarifaire de l'huile de soja est de 130 000 t.

En 2002-2003, les disponibilités d'huile de soja devraient augmenter légèrement à 0,25 Mt en raison d'une légère hausse prévue des importations, attribuable à une demande nationale soutenue. La production nationale ne devrait pas augmenter dans un proche avenir, et les pays d'Amérique du Sud continueront à compter sur leurs avantages tarifaires pour conserver leurs parts du marché.

LÉGUMINEUSES À GRAINS ET CULTURES SPÉCIALES

Le Canada est l'un des plus gros fournisseurs de légumineuses à grains et de cultures spéciales du Venezuela, ses principaux concurrents étant les pays d'Amérique du Sud. Bien que les concurrents profitent d'un avantage géographique lors de la livraison de denrées au Venezuela, l'industrie canadienne des légumineuses à grains et des cultures spéciales s'est développée grâce à la force que lui confère sa compétitivité internationale en raison du produit, de sa qualité, de ses services et de ses prix. L'autre facteur tient dans l'imposition d'un droit de 5 % par le Venezuela sur les légumineuses à grains et les cultures spéciales, sauf dans le cas de l'alpiste des

Canaries qui est grevé d'un droit de 15 %.

Les **haricots secs** sont les seules légumineuses à grains dont la production ait une certaine importance au Venezuela. En 2001-2002, cette production, inchangée au cours des cinq dernières années, devrait s'établir à 33 000 t, les importations provenant principalement de l'Argentine, du Canada et des États-Unis. Les haricots secs sont une autre source possible de protéines et sont beaucoup consommés aux repas. Les exportations du Canada devraient demeurer inchangées à 7 000 t en 2001-2002, puis progresser légèrement en 2002-2003 pour s'établir à 8 000 t.

Les importations de **lentilles** par le Venezuela, prévues à 17 000 pour 2001-2002 - soit le même volume que pour la campagne précédente - devraient progresser légèrement, jusqu'à 19 000 en 2002-2003. Les lentilles vertes sont surtout importées et sont consommées avec les repas. Le Canada est le principal exportateur de lentilles vers le Venezuela.

En 2001-2002, les importations de **pois secs** devraient atteindre 16 000 t, en hausse légèrement par rapport à 2000-2001. Les pois secs sont consommés au repas et servent aussi à la préparation de collations. Les exportations de pois secs du Canada vers le Venezuela sont composées principalement de variétés vertes. Il s'agit d'un marché bien établi du Canada, car les exportations de pois secs ont été à la hausse ces dernières années, et devraient s'établir à 17 000 t en 2002-2003.

Les exportations canadiennes de **graines d'alpiste des Canaries** vers le Venezuela ont plus que doublé au cours des trois dernières années et devraient se chiffrer à 6 000 t en 2001-2002. La graine d'alpiste est un composant d'importance de la nourriture pour oiseaux et est mélangée au millet, au tournesol, aux céréales et à d'autres oléagineux. On s'attend à ce que les exportations d'alpiste maintiennent leur tendance à la hausse, les exportations du Canada devant atteindre 7 000 t en 2002-2003, malgré un droit de 15 %.

La production de **graines de tournesol** a été stable au Venezuela les six dernières années, atteignant annuellement 15 000 t. Elle est en grande partie utilisée pour la confiserie et la trituration. La production d'huile de tournesol se chiffre à environ 2000 t par année. En 2001-2002, les exportations de graines de tournesol du Canada vers le Venezuela devraient augmenter à 1 500 t et demeurer inchangées en 2002-2003. L'Argentine est l'autre pourvoyeur d'importance de graines de tournesol au Venezuela.

RÉSUMÉ

Bien qu'il soit possible que la consommation de blé au Venezuela augmente à long terme, à court terme elle demeurera inchangée. Le pain

et les pâtes sont des aliments de base, mais en raison des obstacles à l'importation et des prix planchers élevés, le Venezuela a favorisé l'auto-suffisance en matière de production d'aliments de base concurrents, en particulier de riz et de maïs blanc. Parallèlement, le système des tranches de prix établi par le Pacte andin garantit que le blé importé ne sera pas à un prix suffisamment bas pour modifier la relation entre les prix des produits du blé, les pâtes en particulier, et ceux des céréales de production locale. Toute croissance à long terme de la consommation dépendra probablement de la baisse des droits sur le blé importé.

À moyen terme, le Venezuela devrait accroître sa dépendance à l'égard des importations de denrées en vrac avec la hausse de la demande. Le Canada serait bien placé pour continuer à alimenter le marché vénézuélien des importations de blé, de blé dur, de produits de l'avoine, de légumineuses à grains et de cultures spéciales.

Pour de plus amples renseignements :
Bobby Morgan
Analyste du marché
Téléphone : (204) 983-0680
Courriel : morganb@em.agr.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2002

Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/

ISSN 1207-6228
No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez transmettre votre adresse électronique à bulletin@em.agr.ca.

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
ISSN 1207-621X
No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé

Bien que la Division de l'analyse du marché assume l'entière responsabilité de l'information présentée dans ce document, elle tient à reconnaître les organismes suivants qui ont contribué à sa préparation :

Pulse Canada, Commission canadienne du blé, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (AAC).